

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

**OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00**

**PRÉSIDENT : M. Sébastien VOYER**

**PRÉSENTS : Mmes : Christel JORY, Marinette BRELIERE, Audrey MONTAIS, Francine JAILLAIS, Anita TURGIS, Séverine GAYTE et Marie Christine BABARIT ; MM : Benjamin HOURDÉ, Sylvain BAURY, Thierry PINEAU, Michaël ROUSSEAU et Alexandre SAINT PAUL.**

**EXCUSES :**

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Patrick BECK donne procuration à Alexandre SAINT PAUL, Monsieur Arnaud MONTAIS donne procuration à Monsieur Sylvain BAURY**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIERE**

**PRÉSENCE PERSONNES EXTERIEURES : Mesdames Nadège VACHER, Barbara GAZEUX, Isabelle CLAUDEL, Nicole JOURDAN, Chantal GOUMENT et Messieurs Pascal MARCHISET, Thierry BOUREAU.**

---

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

#### **DÉLIBÉRATION : Demande de subvention Association Ligériens de Cœur**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie par l'association des Ligériens de Cœur pour une nouvelle demande de subvention d'un montant de 1000€ qui avait été refusée en 2025.

La Commune de Parnay a mis à disposition un bâtiment avec bail emphytéotique de 20 ans. Celui-ci nécessite des travaux de rénovation cette somme permettrait donc d'aider au financement de ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle que L'association des Ligériens de Cœur propose divers services aux communes tels que l'aide aux devoirs, le transport solidaire, des ateliers de co-réparation, des concerts gratuits.

La mise à disposition du bâtiment à Parnay permettrait de proposer de nouveaux services aux communes de la Côte.

Mme Marie Christine BABARIT informe que le budget des subventions est déjà clôturé, sur quel chapitre cette subvention va-t-elle être mise ? Monsieur le Maire répond qu'il va trouver une solution au niveau de la trésorerie pour pouvoir financer cette subvention. Madame Marie Christine BABARIT demande si cette décision est donc un accord de principe pour l'octroi de cette subvention – Monsieur le Maire répond oui.

Monsieur le Maire rappelle l'importance pour toutes les communes de la Côte de soutenir l'association des Ligériens de Cœur, car cela renforce le poids global, incitant ainsi la CAF à octroyer des financements plus importants.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité son accord de principe pour l'attribution de cette subvention d'un montant de 1000€. Une modification sur le budget sera donc appliquée pour trouver une ligne de chapitre correspondante.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

### **DÉLIBÉRATION : Révision des loyers pour l'année 2026**

Mme Marinette BRELIÈRE, M. Sylvain BAURY et Mme Christel JORY, locataires d'un logement communal, M. Benjamin HOURDE et M. Thierry PINEAU locataire d'un local professionnel, ne participeront pas aux votes de cette délibération.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'une erreur sur la délibération du mois de juillet 2025, une nouvelle délibération avait été prise pour annuler et remplacer la précédente en septembre 2025, la dernière augmentation a donc eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Monsieur le Maire trouve qu'il ne serait pas judicieux d'augmenter une nouvelle fois au bout de 6 mois seulement.

Madame Marie Christine BABARIT demande quel est l'indice. Monsieur le Maire répond qu'il est de +0.79% pour les logements communaux et -2.37% pour les logements commerciaux.

Monsieur le Maire informe également qu'il faudra revoir l'ensemble des locataires car certains artisans ne sont pas sur le village métiers d'art car ils ont des logements répertoriés sur le budget communal. Il faudra effectuer peut-être des modifications prochainement.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2026.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : Mise en place rambarde petit escalier école**

Afin de sécuriser le petit escalier le long du bâtiment du bar « La Cave » menant à l'école, Monsieur le Maire a demandé à deux entreprises un chiffrage pour la mise en place d'une rambarde

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les deux devis réceptionnés :

- Entreprise JADEAU : pour un montant de 1 016.40€ HT
- Entreprise DUJARDIN : pour un montant de 1 300.03€ HT

Monsieur Le Maire informe que L'entreprise DUJARDIN propose une peinture Galva qui est plus résistante dans le temps et ne demande pas d'entretien. Il serait plus judicieux de partir avec cette entreprise.

Madame Marie Christine BABARIT demande s'il a été demandé à l'entreprise JADEAU s'il pouvait proposer la même chose ? Monsieur le Maire répond que non.

Par ailleurs Monsieur Alexandre SAINT PAUL informe que l'entreprise JADEAU a proposé deux mains courantes pour enfants et adultes qui n'apparaissent pas sur le devis de l'entreprise DUJARDIN.

Il faudrait peut-être revoir les devis et demander aux deux entreprises de proposer la même prestation pour avoir un meilleur comparatif.

Monsieur le Maire propose d'ajourner la délibération et de demander de nouveau devis à l'entreprise JADEAU et DUJARDIN.

### **DÉLIBÉRATION : Location Salle des Fêtes aux personnes extérieures**

Monsieur le Maire souhaite revoir la décision prise lors du conseil du 14 octobre 2024 pour permettre aux personnes extérieures à la Commune de Turquant de pouvoir de nouveau louer la salle des fêtes.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026**

Beaucoup de demandes au cours de ces deux dernières années ont été refusées ce qui est une perte d'argent pour la Commune.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL précise que cette décision avait été prise à la suite de nombreuses nuisances sonores et détériorations au niveau de la salle.

Monsieur Sylvain BAURY, habitant à côté de la Salle, informe que les nuisances viennent surtout quand les gens sortent dehors pour fumer ou parler. Lorsque les portes sont fermées le bruit n'est pas dérangeant.

Madame Marinette BRELIERE informe qu'elle s'était renseignée pour la mise en place d'un boîtier qui régule le niveau de la musique lorsque celui atteint un niveau trop important.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL précise que malheureusement les locataires trouvent un moyen de contrer ce type de matériel en mettant un chiffon ou autre dessus pour qu'il ne se mette pas en fonctionnement.

Madame Francine JAILLAIS pense qu'il serait bien d'augmenter le montant de la caution pour responsabiliser un peu plus les locataires de la salle.

Monsieur le Maire pense également qu'il faudrait augmenter le montant de la location pour les locataires extérieurs.

Madame Christel JORY indique également qu'il est important de prévenir toute dégradation de la nouvelle fontaine et propose que cela soit précisé dans le règlement.

Monsieur Sylvain BAURY ajoute par ailleurs que la présence d'eau dans la fontaine nécessite une vigilance particulière à l'égard des jeunes enfants, afin d'éviter tout risque de chute à l'intérieur.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de modifier le règlement de la salle des fêtes en ajoutant les éléments proposés par les membres du conseil. La caution demandée sera de 500€ pour la salle et 250€ pour les nuisances sonores. Monsieur le Maire propose également d'augmenter le tarif de la salle pour les gens extérieurs en proposant 250€ pour le week-end et 100€ pour la location du vendredi soir ou samedi soir. Pour la vaisselle le tarif sera ramené à 30€ pour tout le monde (personnes extérieures et habitants de la Commune)

Monsieur Michael ROUSSEAU pense qu'il serait bien de procéder comme cela dans un premier temps et si de nouveaux désagréments venaient à être constatés lors de futures locations, de réexaminer la décision prise ce jour. Les membres du Conseil sont favorables.

Monsieur le Maire propose de voter de la manière suivante :

Dans un premier temps, il demande au Conseil qui est favorable à la location de la salle des fêtes aux personnes de l'extérieur.

Les membres du Conseil, après délibération et vote à main levée décident à la majorité d'ouvrir de nouveau la location aux personnes extérieures.

Votants : 15                  Pour : 13                  Contre : 2                  Abstention : 0

Dans un second temps, il propose au Conseil d'augmenter le montant de la location à 250€ pour le week-end et 100€ pour le vendredi ou samedi soir.

Les membres du Conseil, après délibération et vote à main levée décident à la majorité d'augmenter les tarifs comme proposés par Monsieur le Maire, pour les personnes extérieures.

Votants : 15                  Pour : 13                  Contre : 0                  Abstention : 2

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Dans un dernier temps, il propose au Conseil de modifier le montant de la caution comme suit : 500€ pour la salle et 250€ pour les nuisances sonores.

Les membres du Conseil, après délibération et vote à main levée décident à la majorité d'augmenter les tarifs comme proposés par Monsieur le Maire, pour les personnes extérieures.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : Autorisation générale et permanente de poursuite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

### **DECIDE**

Article 1 : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance.

Article 2 : De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2026-2032

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : Jury d'assises**

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Pour établir la liste préparatoire, il faut procéder au tirage au sort sur la liste électorale d'une personne pour la commune de Turquant.

Résultat du tirage au sort : **Monsieur Nicolas ONILLON**

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026**

### **DÉLIBÉRATION : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Conformément au 1<sup>er</sup> article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre du double soit 24 personnes, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Madame Marinette BRELIERE énumère aux membres du conseil les personnes choisies :

Mme Marinette Breliere, M. Marc Rideau, Mme Anne Marie Rathouis, M. Frédéric Danger, Mme Paola Tranchant, M. Thierry Chancelle, M. Jean François Faès, Mme Brigitte Vieille, M. Michel Vasseur, M. Simon Claude, M. Bruno Pillard, M. Guillaume Renoux, Mme Daniele Rideau, Mme Pierrette Moisy, Mme Régine Moreau, Mme Patricia Dellion, Mme Mélina Mabilie, M. Fabien Lechat, M. Nicolas Chalon, M. Basset Olivier, M. Christian Vielle, M. Jean Claude Anger, M. Christel Jory, M. Arnaud Montais

Monsieur Alexandre SAINT PAUL demande s'il peut s'ajouter à cette liste. Madame Marinette BRELIERE répond que oui, il sera rajouté.

### **DÉLIBÉRATION : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La CLECT est la commission chargée d'évaluer les charges financières transférées par les communes à l'intercommunalité afin de déterminer les attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

Monsieur Le Maire informe que La Communauté d'agglo de Saumur demande de bien vouloir désigner le ou les représentants de la commune au sein de la CLECT. Il demande donc aux membres du Conseil si quelqu'un souhaite intégrer la commission ? Personne ne le souhaite

Monsieur le Maire se propose donc d'être le représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

### **DÉLIBÉRATION : DIA – Droit de préemption parcelles A633-A630**

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter les biens cadastrés A633 et A630 situés :

- Propriété cadastrée section A633 – 18 rue des Martyrs, sis à Turquant, d'une superficie de 213m<sup>2</sup> ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- Propriété cadastrée section A630 –Le Bourg, sis à Turquant, d'une superficie de 207m<sup>2</sup> ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Après délibération et vote à main levée, les membres du Conseil, décident à l'unanimité de ne pas préempter les biens cadastrés A633 et A630

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

### **DÉLIBÉRATION : Adhésion Association des Maires Ruraux de France**

Monsieur le Maire explique que L'Association des Maires Ruraux de France est un outil d'accompagnement et de mise en réseau des petites communes rurales. Elle permet de défendre les intérêts des petites communes, l'association apporte également un appui concret aux élus.

Monsieur Le Maire informe que le président de l'Association des Maires Ruraux est M. Gilles TALLUAU, Maire de la Commune de Varennes sur Loire.

Le montant de la cotisation annuelle est de 120€

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, accepte d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **POINTS DIVERS :**

#### - RECRUTEMENT

Monsieur le Maire informe que Monsieur Rémi HUART agent technique à la Commune mettra fin à son contrat le 22 mai prochain. Une procédure de recrutement est en cours afin d'assurer son remplacement. La Commission du personnel se réunira mardi 12 mai à 18h pour procéder à une première sélection des candidatures.

#### - STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe que Mme Carlotta Miotto étudiante en licence information et communication sera présente en mairie du 18 mai au 20 juin pour un stage en communication. Durant cette période elle pourra remettre à jour le site Facebook, créer une page Instagram. Prendre des photos du patrimoine de la Commune afin d'avoir une banque de photos en Mairie. Elle pourra également revoir la forme et le contenu de la prochaine gazette.

#### - COMMISSIONS INTERNES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de faire partie d'une commission interne à la Communauté d'agglomération. Monsieur Benjamin HOURDÉ serait intéressé pour faire partie de la commission finance à l'agglo. Monsieur le Maire prend note.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

### QUESTIONS DIVERSES :

#### **Monsieur Sébastien VOYER**

- Informe que la toiture du restaurant de l'Hélianthe doit être refaite à la suite de nombreuses fuites lors de fortes pluies. Monsieur VOYER précise que l'assurance ne prend malheureusement pas en charge ce type de travaux. Deux devis ont été transmis pour la réfection de la toiture un par Cyriaque HERSARD et l'autre par Couverture Saumuroise.

Monsieur le Maire pense qu'il serait bien de faire travailler M. HERSARD qui est une entreprise locale. Le Conseil Municipal est favorable à ce choix.

Monsieur Michaël ROUSSEAU demande si on ne pourrait pas demander une subvention au PCC-Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

- Lors de la Cérémonie du 8 mai, Monsieur Christian GALLÉ, l'ancien Maire, était présent, Monsieur le Maire lui a proposé de déposer la gerbe de fleurs à ses côtés.

- Informe qu'il y a quelques changements dans les Commissions Communales :

Commission CCAS : ajouts de personnes extérieurs : Mme Liliane HALLOUIN, Mme Anne Marie RATHOUI, Mme Régine CREPEAU, Mme Brigitte VIELLE

Commission Finances : Mme Séverine GAYTE se retire et Mme Francine JAILLAIS intègre la commission

Commission Personnel : M. Sylvain BAURY remplace Mme Marinette BRELIERE dans la vice-présidence

Commission Cimetière : M. Bruno PILARD intègre la commission

Correspondant Sécurité Civile et Correspondant Sécurité Routière : ajout de M. Sylvain BAURY en suppléant.

- Informe que les travaux à la Galerie Turquantoise seront réalisés par l'entreprise ROC Confortation qui a consenti à un effort sur son chiffrage en révisant son devis de 19 800€ à 16 500€, son offre devient ainsi plus avantageuse que celle de l'entreprise ACTS dont le montant s'élevait à 18 000€.

Le financement de ces travaux sera imputé soit sur le budget 2026, soit sur le budget 2027, sous réserve de confirmation.

Madame Marie Christine BABARIT demande si le nettoyage a été fait - Monsieur le Maire répond que oui, il a été procédé à un nettoyage afin que les artisans puissent s'installer à l'entrée de l'atelier.

- Informe qu'il souhaite étudier pour changer de compagnie d'assurance car il n'est pas pleinement satisfait de leur service. À la suite des inondations survenues aux niveaux des halles et du terrain de BMX et l'inscription de la Commune en état de catastrophes naturelles ainsi qu'au passage de l'expert pour constat des dégâts, la Compagnie d'assurance ne prend rien charge. Monsieur le Maire souhaite prendre contact avec le médiateur de l'assurance pour comprendre ce refus.  
M. VOYER a pu constater que peu de sinistres sont pris en charge par cette assurance

#### **Madame Séverine GAYTE :**

- Demande quelle troupe a été sélectionnée pour la soirée des PCC en lumières le 5 décembre prochain – Monsieur le Maire répond que la troupe Féerie a été choisie en premier puis la troupe Pili Pili en deuxième.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

### **Monsieur Michaël ROUSSEAU :**

- Informe que la commission des viticulteurs dont il fait parti s'est réunie et a contacté le président de l'association des vignerons de Turquant afin de proposer une rencontre pour les impliquer dans les festivités qui seront organisées par la Commune.
- Informe que des devis ont été demandés pour le fleurissement de la partie basse de la Commune ainsi que pour le cimetière.

### **Madame Marinette BRELIERE :**

- Informe qu'elle a rendez-vous avec la société Roc Eclerc le 20 mai pour demander un chiffrage pour la récupération des concessions délaissées. Madame Marie Christine BABARIT demande s'ils vont également voir pour la remise en état du caveau provisoire ? Madame Marinette BRELIERE répond qu'il serait bien de contacter l'ASPIRE dans le cadre de l'opération 20h Chrono où des jeunes en réinsertion effectuent des travaux pour les Communes qui le souhaitent. Cela pourrait être intéressant de leur demander ce type de travaux.
- Informe qu'elle a rendez-vous avec le traiteur « Saveur et Tradition d'Olivier » pour définir les menus du repas des turquantois le dimanche 14 juin prochain.
- Souhaite remercier Mme Christel JORY, M. Arnaud MONTAIS et M. Sylvain BAURY pour leur aide précieuse dans le nettoyage des ateliers communaux ainsi que pour le nettoyage du monument aux morts.  
Monsieur le Maire précise qu'une benne louée auprès de la société Kyrielle a été utilisée pour évacuer les encombrants des ateliers. Cette benne contenait exclusivement des déchets destinés à l'incinération. Concernant la ferraille, les agents communaux l'ont apportée chez un ferrailleur situé à Saumur afin de la revendre.  
Monsieur Alexandre SAINT PAUL demande le coût de cette location, Monsieur Sylvain BAURY répond que c'est aux alentours des 300€ HT, cela reste moins cher que de faire des allers-retours avec le camion benne de la Commune.  
Mme Anita TURGIS fait remarquer au Conseil que plusieurs fenêtres de la serre aux ateliers communaux sont cassées – Monsieur le Maire répond qu'il ira constater.

### **Monsieur Sylvain BAURY :**

- Informe qu'il rencontre M. Christophe MUREAUX de la Société Kyrielle demain mardi 12 mai à 9h30 pour qu'il étudie l'éventuel remplacement des avaloirs présents au niveau de l'aire de jeux à l'entrée du bourg, ils sont vieillissants et deviennent dangereux. M. MUREAUX prendra des photos et effectuera un diagnostic pour savoir s'il faut remplacer ce point d'apport volontaire. M. BAURY précise qu'aucune contrepartie financière ne sera demandée, l'agglo de Saumur prend les travaux à sa charge.

### **Monsieur Thierry PINEAU :**

- Demande si le monument aux morts ne pourrait pas subir un petit nettoyage car il montre des traces de mousses un peu partout. Monsieur le Maire répond que lors de la venue de l'architecte des PCC ce nettoyage a été évoquée ainsi que le démoussage d'une partie de la toiture de l'église, M. ROS pense que des aides peuvent être octroyées pour ce type de travaux. Il doit se renseigner et revenir vers nous.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

### **Madame Marie Christine BABARIT :**

- Demande si un nouveau régisseur pour les recettes de la Commune a été nommé ? Monsieur le Maire répond que oui, il s'agit de M. Christian GOUADON en tant que titulaire et M. Simon CLAUDEL en tant que suppléant.
- Demande un petit compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec l'association Familles Rurales – Monsieur Alexandre SAINT PAUL qui était présent avec Monsieur le Maire explique que lors de cet échange il a été de nouveau évoqué le choix que devait faire chaque commune lors de leurs conseils municipaux à savoir :  
En 1<sup>er</sup> choix : Une Direction d'Association avec suppression des Directions Enfance et Jeunesse et en 2<sup>ème</sup> choix Une Direction Enfance Jeunesse multisite avec suppression de la Direction Association et une Direction ALSH. Toutes les Communes ont décidé de garder la première proposition.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL explique qu'il est important pour Familles Rurales de maintenir une direction cohérente au sein de l'association, ainsi que de bénéficier des subventions accordées par l'ensemble des communes, afin d'obtenir une prime de la CAF et un financement plus conséquent.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL pense qu'il va falloir que l'association revoie son fonctionnement pour ne pas à avoir de nouveau des problèmes financiers. Il va leur falloir deux ans pour rétablir un équilibre.

- Informe que le panneau se situant dans la rue menant dans la zone du Bois d'ortie est très abîmé et que le panneau indiquant « Zone Bois d'Ortie » rue de la Forêt est envahi d'herbe.
- Demande pourquoi elle n'a pas reçu la gazette. Monsieur le Maire répond que c'est une erreur de sa part il a oublié un quartier lors de sa distribution. Elle sera faite cette semaine.
- Informe que les lampadaires au niveau de l'entreprise JADEAU jusqu'au bassin de rétention ne fonctionnent pas.

### **Membres extérieurs**

#### **Madame Nadège VACHER :**

- Demande si une campagne de signalisation routière est prévue – Monsieur le Maire répond que c'est en cours d'étude dans différents endroits de la Commune notamment au niveau du virage en S rue des Martyrs, il va y avoir certainement la suppression d'un arrêt de bus, plusieurs lignes doivent être revues sur la Commune pour des questions de sécurité. Madame VACHER informe que tous les véhicules garés le long de la rue des martyrs sont extrêmement dangereux pour la circulation il faudrait également revoir cela.
- Informe que le grand panneau de la Sablière présent au niveau du parcours à vélo côté Loire est complètement tagué.
- Informe qu'au même endroit il y a une plante invasive le Raisin d'Amérique
- Pense qu'il y a des bâtards d'eau existants au stade de foot

#### **Madame Barbara GAZEAU :**

- En tant que membre des Ligériens de Cœur, elle tient à remercier les membres du Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention
- Informe qu'un panneau indiquant « Turquant » est abîmé sur la route des bois entre Champigny et Montsoreau

#### **Madame Isabelle CLAUDEL :**

- Informe qu'il y a d'importants nids de poules rue Château gaillard pouvant être dangereux pour tous les touristes à vélo présent sur le village. Madame Marie Christine BABARIT ajoute qu'il y en a également rue de la Forêt. Monsieur le Maire répond que la commande d'un camion d'enrobé mutualisée avec la Commune de

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Parnay est en cours de réflexion pour pallier aux nombreux nids-de-poule présents à différents endroits sur la Commune.

- Informe qu'au niveau de l'aire de pique-nique près de son atelier, la végétation déborde sur la route
- Informe qu'il y a une barrière abîmée et dangereuse au niveau du petit parking près de son atelier.
- Demande si des travaux sont prévus au niveau de l'escalier – Monsieur le Maire répond qu'aucune réfection n'est prévue pour le moment.

### **Madame Nicole JOURDAN :**

- Demande quand sera fait le nettoyage rue du Caillou car plus rien n'est fait depuis longtemps – Monsieur le Maire répond qu'il passera voir sur place.

### **Madame Chantal GOUMENT :**

- Demande également quand seront coupés les ronces qui débordent sur l'impasse du Bois d'Ortie depuis très longtemps – Monsieur le Maire répond qu'il a noté et qu'il ira voir sur place
- Informe que le signalisation est à revoir au niveau du chai venant de se construire aux Bois d'Ortie car les camions font régulièrement des marches arrière dans l'impasse où elle réside.

### **Monsieur Pascal MARCHISET :**

- Informe que le panneau STOP au niveau des Pommes Tapées est beaucoup trop en retrait et donc peu visible, ce qui rend la circulation dangereuse car les véhicules ne s'arrêtent pas toujours.
- Informe que la rampe au niveau du 5 rue du Château Gaillard est très dangereuse, le poteau n'est pas du tout scellé au sol, il peut y avoir des risques de chutes.
- Régulièrement les touristes demandent si une poubelle pourrait être mise au niveau de l'aire de pique-nique rue Château Gaillard.
- Souhaite apporter une modification sur le PV du 1<sup>er</sup> avril dernier concernant l'association équestre de Turquant, en effet il a été noté qu'ils ont été indemnisés par l'assurance à la suite des dégâts provoqués par les inondations. Alors qu'aucune indemnité leur a été versée – Monsieur le Maire avait compris le contraire en discutant avec la présidente, il en prend note. Monsieur Marchiset explique qu'il fallait que les travaux soient d'un montant supérieur à 1500€ et il avait une franchise de 300€.
- Informe qu'en avril 2024 la précédente municipalité avait acté la construction d'un chenil, ce qui à ce jour n'est pas fait. Monsieur MARCHISET répond que c'est une obligation pour la Commune. Monsieur le Maire s'est renseigné et apparemment cela n'est pas une obligation sur une petite Commune et qu'il y a énormément de contraintes à la mise en place d'un chenil tels que la formation des agents communaux, l'utilisation de peintures spécialisées pour ce type d'ouvrage, ce qui est un coût important. En revanche Monsieur le Maire est en train de demander des chiffrages pour la mise en place de 2 places de chenils aux ateliers communaux qui pourraient pallier le manque d'emplacement lorsqu'un animal errant est trouvé.  
Monsieur Pascal MARCHISET pense que Monsieur le Maire confond avec la mise en place d'un chenil fourrière qui n'est pas la même réglementation. Il va transmettre en mairie les textes de lois de la DDPP à ce sujet, montrant que les chenils sont bien une obligation dans les communes.
- Informe que dimanche a lieu le vide greniers de l'association SANI et qu'en parallèle un match de foot est programmé, il n'était pas au courant. Les joueurs souhaitent partager la buvette avec sa manifestation. Il trouve dommage de ne pas avoir été mis au courant. Monsieur le Maire répond que le Club à le planning des locations des Halles et qu'il aurait dû anticiper. Il va revoir sur place avec M. MARCHISET pour voir comment cela peut être organisé.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

### **Monsieur Thierry BOUREAU :**

- Informe qu'à la suite du curage des fossés dans les bois de Turquant, les buses n'ont pas été débouchées. L'entreprise qui a effectué le curage ne fait pas le débouchage des buses c'est aux agents communaux de le faire. Il est important de le faire rapidement.
- Informe que 4 motos non immatriculées roulent à tout vitesse et font des roues arrière à différents endroits de la Commune. Cette pratique est très dangereuse et peut provoquer des accidents. Une voiture a également fait du rodéo au niveau du terrain de foot. Monsieur le Maire répond que les signalements ont été faits pour ces incivilités.

### **CLÔTURE DE SÉANCE : 21h20**

### **PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 4 juin 2026**

M. Sébastien VOYER

Mme Christel JORY

M. Benjamin HOURDÉ

M. Marinette BRELIÈRE

M. Arnaud MONTAIS  
Donne procuration à M. Sylvain BAURY

Mme Audrey MONTAIS

M. Sylvain BAURY

Mme Séverine GAYTE

M. Thierry PINEAU

Mme Francine JAILLAIS

M. Michael ROUSSEAU

Mme Anita TURGIS

M. Alexandre SAINT PAUL

Mme Marie Christine BABARIT

M. Patrick BECK  
Donne procuration à M. Alexandre SAINT  
PAUL